



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2019-043

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2019

# Sommaire

## **DDCSPP12**

12-2019-04-05-004 - Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron (3 pages) Page 3

12-2019-04-05-005 - Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur secondaire délégué (2 pages) Page 7

## **DDFIP**

12-2019-04-05-002 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public - Trésorerie de Marcillac. (1 page) Page 10

12-2019-04-01-015 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SPFE Rodez 1 et SPF Rodez 2. (2 pages) Page 12

## **Préfecture Aveyron**

12-2019-04-09-001 - ORDRE du JOUR CDAC 440 - (1 page) Page 15

DDCSPP12

12-2019-04-05-004

Subdélégation de signature en cas d'absence ou  
d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur  
Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations de l'Aveyron



PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION  
SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION  
DES POPULATIONS**

Arrêté n° 20190405-04 du 05 avril 2019

**Objet : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron.**

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets et aux subdélégations de signature ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 01 juin 2017 nommant M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté préfectoral portant modification de l'organisation des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

**SUR** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 est donnée à M. André DRUBIGNY, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et de M. André DRUBIGNY, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations, subdélégation de signature est accordée à :

- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;

et dans leurs domaines de compétences à :

**Secrétariat général :**

- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;
- M. Serge JAHIER, adjoint à la secrétaire générale.

**Comité Médical :**

- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;
- M. Serge JAHIER, adjoint à la secrétaire générale ;
- Docteur Sylvie DUGUE-BOYER, secrétaire du comité médical.

**Commission de réforme :**

- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;
- M. Serge JAHIER, adjoint à la secrétaire générale ;
- Docteur Catherine FAGGIANELLI, présidente de la commission de réforme.

**Service lutte contre les exclusions :**

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions (LCE) ;
- Mme Justine PERRIER GROS-CLAUDE, adjointe à la cheffe du service Lutte Contre les Exclusions (LCE).

**Service jeunesse, sports et vie associative :**

- Mme Laurence COLLAS, cheffe du service Jeunesse, Sports et Vie Associative (JSVA).

**Service sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation inspection en abattoirs :**

- M. Stéphane TORRES, chef du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs (SQSAIA) ;
- Mme Karine SANSOUS, adjointe au chef du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs (SQSAIA).

**Service santé, protection animales, certification et environnement :**

- Mme Christel ALAUZET, cheffe du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) ;
- M. Cyril PAILHOUS, adjoint au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) ;

- Mme Véronique MORIN, adjointe au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) en charge de l'unité certification aux échanges et aux exports ;
- M Denis RENOU, adjoint au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) en charge de l'unité environnement et faune sauvage captive.

**Délégation aux droits des femmes et à l'égalité :**

- Mme Christine MATIGNON, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

**Conseillère dans le secteur social :**

- Mme Claire ALAZARD, chargée de mission, conseillère technique en travail social.

**Article 3** : Les dispositions de l'arrêté n° 20190304-02 du 04 mars 2019 sont abrogées.

**Article 4** : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le **05 AVR. 2019**

Le directeur départemental de la cohésion  
sociale et de la protection des populations,



**Dominique CHABANET**

DDCSPP12

12-2019-04-05-005

Subdélégation de signature en cas d'absence ou  
d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur  
Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur  
secondaire délégué



PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION  
SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION  
DES POPULATIONS**

Arrêté n° 20190405.05 du 05 avril 2019

**Objet : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur secondaire délégué.**

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur**

**VU** la loi organique N°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**VU** le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de comptabilité publique ;

**VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret N° 2005-54 du 27 janvier 2005 et les arrêtés du 29 décembre 2005 relatifs au contrôle financier déconcentré, pris pour son application ;

**VU** le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets et aux subdélégations de signature ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 01 juin 2017 nommant M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 20180808-03 du 08 août 2018 portant modification de l'organisation des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

**SUR** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHABANET, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 est donnée à M. André DRUBIGNY, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et de M. André DRUBIGNY, directeur départemental adjoint, subdélégation de signature est accordée à :

- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;
- M. Serge JAHIER, adjoint à la secrétaire générale.

**Article 3 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus formulaire, pour tous les BOP concernant la DDCSPP, à :

- Mme Maryline COUDERC, gestionnaire comptable ;
- Mme Virginie RIGAL, gestionnaire comptable ;
- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus DT (profil gestionnaire valideur) à :

- Mme Maryline COUDERC, gestionnaire comptable ;
- Mme Virginie RIGAL, gestionnaire comptable ;
- Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale ;
- M. Serge JAHIER, adjoint à la secrétaire générale.

**Article 5 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil ESCALE à :

- Mme Virginie RIGAL, gestionnaire comptable.

**Article 6 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil GISPRO des demandes d'autorisation d'engagement et de paiement sur le BOP 147 (politique de la ville) à :

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions (LCE),
- Mme Martine MERLE, gestionnaire des crédits politique de la ville.

**Article 7 :** Les dispositions de l'arrêté n° 20190304-03 du 04 mars 2019 sont abrogées.

**Article 8 :** La Secrétaire Générale de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le **05 AVR. 2019**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,**

  
Dominique CHABANET

DDFIP

12-2019-04-05-002

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public - Trésorerie de Marcillac.

*Arrêté de fermeture au public - Trésorerie de Marcillac.*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON**  
2 PLACE D'ARMES – CS 53513

12035 RODEZ CEDEX

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron**

**Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La trésorerie de Marcillac sera fermée au public à titre exceptionnel le mercredi 10 avril 2019.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Rodez, le 5 avril 2019.

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Alain DEFAYS

# DDFIP

12-2019-04-01-015

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SPFE Rodez 1 et SPF Rodez 2.

*Délégation de signature contentieux et gracieux fiscal SPFE Rodez 1 et SPF Rodez 2.*

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Service de la publicité foncière et de l'Enregistrement de RODEZ 1

### Service de publicité foncière de RODEZ 2

---

Le comptable nommé responsable du service de la publicité foncière et de l'Enregistrement de Rodez 1 par arrêté du 15 février 2019 du Directeur des finances publiques de l'Aveyron, et comptable intérimaire du service de publicité foncière de Rodez 2 par décision du 22 mars 2019 du Directeur des finances publiques de l'Aveyron ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Bertrand ROUX, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Rodez 1 et du service de publicité foncière de Rodez 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

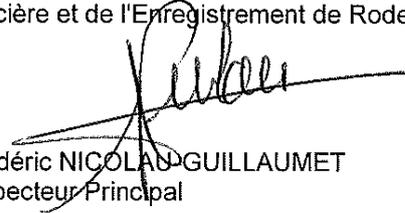
CHARLES Eric	LESUEUR Bertrand	Stéphanie MANHES
MALRIC Nancie	MASSOUTIER Laetitia	OLIVIER Christelle

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

A RODEZ, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le comptable, responsable de service de la publicité  
foncière et de l'Enregistrement de Rodez1 et Rodez 2



Frédéric NICOLAS-GUILLAUMET  
Inspecteur Principal

Préfecture Aveyron

12-2019-04-09-001

ORDRE du JOUR CDAC 440 -



## PRÉFET DE L'AVEYRON

### PRÉFECTURE

Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'appui territorial aux politiques publiques

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Séance du 25 AVRIL 2019

### ORDRE DU JOUR

- 10 H**
- ◆ Demande d'autorisation d'exploitation commerciale par la "SAS SOMAVI", promoteur du projet, en vue de l'extension d'un ensemble commercial par la création du magasin à l enseigne "DARTY" pour une surface de vente demandée de 585 m<sup>2</sup> situé, rue Adolphe Bach, sur la commune de Villefranche-de-Rouergue .

SAS SOMAVI, promoteur du projet, représentée par M. Jean DAVET.